

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-161

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 18

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE DE PASSY - GRANDE RUE SALVADOR ALLENDE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'EAUX USEES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 8 juillet 2021, le Bureau a donné délégation au Président du Syndicat pour l'attribution et la signature des marchés de travaux sur la commune de PASSY pour l'aménagement de la Grande Rue Salvador Allende afin de permettre le démarrage des travaux à la rentrée de septembre 2021.

La consultation comprend 4 lots.

A titre d'information, les résultats de la consultation pour les lots n°1, 3 et 4 sont présentés aux membres du Bureau.

Concernant le lot n°2, le montant de l'offre, classée première au regard des critères de jugement, se situe au-dessus de l'estimation présentée.

➤ **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**



La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 15 juillet 2021, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir l'offre jugée techniquement et économiquement la plus avantageuse suivante :

- **Lot n°2** : L'entreprise CHATEL pour un montant de 227.220,00 euros H.T.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à signer le marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

